



**DISCOURS de RENTREE
ACADEMIQUE**

du 29 SEPTEMBRE 1984

L'UNIVERSITE ET LA LIBERTE

E.H. BETZ
Recteur.

“Liberté : c’est un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens; qui chantent plus qu’ils ne parlent; qui demandent plus qu’ils ne répondent; de ces mots qui ont fait tous les métiers, et desquels la mémoire est barbouillée de Théologie, de Métaphysique, de Morale et de Politique; mots très bons pour la controverse, la dialectique, l’éloquence; aussi propres aux analyses illusoire et aux subtilités infinies qu’aux fins de phrases qui déchaînent le tonnerre.”

Ce texte de Paul VALÉRY montre combien le thème de la liberté est plein d’embûches. J’ai pourtant choisi de le développer aujourd’hui, car il me paraît qu’au fil du temps, la liberté de l’université et des personnes qui la composent a été progressivement érodée. Le risque de voir se poursuivre encore cette tendance est sérieux et doit, je crois, nous inciter à la réflexion.

L’évolution de la société a profondément transformé la notion de liberté universitaire. Si le mot n’a pas changé, le concept qu’il recouvre a fort varié. Bien plus, à un même moment historique, ce mot fut appliqué à des situations très différentes.

Pour beaucoup d’entre nous, à l’esprit un peu romantique, l’exemple de la liberté universitaire est celle que connaissaient les universités médiévales. Généralement issues d’écoles religieuses, elles étaient structurées comme des corporations, groupant les maîtres et leurs élèves. Comme toute corporation de la même époque, elles avaient leur organisation propre et leurs règles internes, notamment le recrutement des maîtres par cooptation.

La formation conçue sur un mode unique dans toutes les universités conduisait à la délivrance d’un diplôme attestant essentiellement de la capacité d’exercer certaines professions : la théologie, le droit et la médecine. L’utilité de ces diplômés, tant pour le pouvoir civil que pour le pouvoir religieux, favorisa l’octroi aux universités de certains privilèges par le pape, le roi ou l’empereur. L’institution acquérait ainsi une sorte de reconnaissance internationale concrétisée par le “jus ubique docendi”, le droit d’enseigner n’importe où. Ce patronage par un pouvoir, heureusement lointain, constituait un appui dans tous les conflits que l’université pouvait avoir dans ses rapports immédiats avec les autorités civiles, les autres corporations ou les ordres religieux. L’histoire rapporte les nombreuses querelles qui

quelle les universités n'ont guère contribué à l'avancement des sciences, elles en vinrent à réviser leurs programmes et leurs modes d'enseignement pour mieux les adapter aux besoins nouveaux de la société. Dès ce moment, c'est-à-dire à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle, se sont posés de façon précise les problèmes de la fonction sociale de l'université et du contrôle par l'Etat du curriculum des études. Ainsi était soulevée la question de l'équilibre entre l'indépendance nécessaire de l'université et le droit de contrôle d'une administration souvent tâillonne. En 1798, Emmanuel KANT faisait une distinction entre la volonté légitime de l'Etat de contrôler la formation des juristes, des théologiens et des médecins, et la liberté d'enseigner des disciplines qui ne visent qu'à approfondir les connaissances et ne sont pas directement impliquées dans le bien-être physique et moral des citoyens.

L'idée qu'en 1809-1810, Wilhelm von HUMBOLD se faisait de l'université idéale était très différente. Pour lui, elle devait couvrir tous les domaines du savoir et arriver à une pure connaissance scientifique (reine Wissenschaft). A cette recherche devaient participer à la fois les maîtres et les élèves. L'Etat avait comme seul devoir de payer les enseignants, tout en leur garantissant une pleine liberté dans les activités didactiques et scientifiques. Ces idées furent émises en prévision de la création de l'Université de Berlin. Inutile de dire que les statuts de celle-ci, qui datent de 1816, en diffèrent sensiblement. Dans d'autres régions d'Allemagne, comme dans d'autres pays, furent créées des universités qui s'inspiraient partiellement de l'idéal de von HUMBOLD, chaque pouvoir organisateur retenant ce qui lui paraissait le mieux adapté aux situations locales.

Dans les faits, l'université de von HUMBOLD, qui ouvrait son enseignement et sa recherche à tous les domaines du savoir, devenait dépendante d'autorités extérieures, notamment de l'Etat qui était son principal bailleur de fonds et fournissait un emploi à un grand nombre de ses diplômés.

Au fil du temps, le rôle des universités dans le développement économique est devenu déterminant; une grande partie des innovations technologiques qui font partie de notre vie sont issues plus ou moins directement de la recherche universitaire. On comprend, dès lors, que les pouvoirs publics souhaitent participer au choix des objectifs uni-

Un deuxième argument en faveur d'une autonomie universitaire est d'ordre culturel. Dans un rapport de l'O.C.D.E. datant de 1983, on peut lire : "L'une des caractéristiques de la civilisation occidentale est de laisser les universitaires émettre des critiques en toute indépendance. Or, ces critiques sont aujourd'hui indispensables au bon équilibre d'une démocratie pluraliste. La société a besoin de critiques impartiales dictées avant tout par un souci de vérité, même si la frontière entre des vues objectives et l'idéologie politique n'est pas toujours facile à tracer. Seules des institutions fortes et indépendantes pourraient prétendre exercer cette fonction efficacement."

Ce texte met l'accent sur la "fonction critique" de l'institution universitaire, fonction qui peut être comprise dans des sens très différents. Henri JANNE en montre bien l'ambiguïté lorsqu'il écrit : "Les uns veulent se servir de l'Université comme d'un tremplin d'agitation dirigée contre la société dite néocapitaliste ou de consommation. A cette fin, ils visent à désarticuler et à détruire l'Université comme institution d'enseignement pour la transformer en foyer révolutionnaire, en "base rouge", en arsenal d'où sortiraient des instruments activistes et critiques assez puissants pour ébranler la société. L'Université serait ainsi un facteur de révolution politique."

"D'autres veulent démocratiser l'Université pour qu'elle devienne un centre de pensée dégagé de l'influence de la société globale et bien armé pour en faire systématiquement la critique idéologique. L'Université, centre de contestation, serait ici facteur de révolution culturelle."

"D'autres encore voudraient faire vivre authentiquement les libertés universitaires pour préserver - dans une société menacée de conditionnement par les mass media, par la publicité commerciale et par la pression bureaucratique des grandes organisations de la vie moderne - un centre de critique objective et scientifique, qui soit capable de renouveler positivement et constructivement les structures sociales. Une telle action ferait de l'Université un facteur permanent de réforme."

"D'autres enfin ne voient dans l'Université qu'une institution de "service" à la société "telle qu'elle est" et qu'il faut considérer comme un "donné" qu'il n'appartient pas à l'institution comme telle de discuter. Par la qualité de ses services - notamment les résultats de sa recherche scienti-

définies d'une façon assez générale, ce sont les universités seules qui déterminent le ou les cours à créer pour couvrir ces matières. Leur liberté est donc assez étendue, d'autant qu'à côté des grades légaux, elles ont pu organiser des grades scientifiques dont elles sont seules responsables.

Toutefois, l'avenir suscite de justes inquiétudes dans les milieux universitaires. Un arrêté royal dont l'interprétation reste très ambiguë prévoit que ne sont pris en considération pour le calcul de l'allocation de fonctionnement que les programmes subventionnés dans l'institution avant le 30 septembre 1982. Cette disposition freine les initiatives nouvelles. En outre, il faut craindre, pour l'établissement de "matières", l'intervention incoordonnée de certaines assemblées délibératives et la pression de milieux professionnels. En effet, partant certes de bonnes intentions, des assemblées communautaires ont tenté de faire inclure dans certains programmes, comme intitulés de "matière", des enseignements qui ne sont en réalité que des cours, voire des parties de cours. Cette façon de faire, sans consultation de la Commission des grades académiques ou contre son avis, ne peut qu'être source de désorganisation, voire d'incohérence dans les programmes.

D'autres milieux ministériels que ceux de l'Education Nationale font pression aussi pour établir les programmes de certaines études spécialisées, médicales par exemple. Souvent inspirés par les milieux socio-professionnels, ils vont jusqu'à définir les sujets à traiter, voire à préciser le temps dévolu à chaque enseignement ! Ces pratiques restent heureusement assez exceptionnelles, mais les mauvais exemples sont facilement suivis.

Quelle est la liberté de l'Université en matière de recherche ? Théoriquement, les institutions sont libres de définir leurs options scientifiques mais, dans les faits, elles sont paralysées par l'insuffisance des moyens qu'elles peuvent mettre à la disposition de leur Conseil de la Recherche. Elles sont dès lors incapables de développer seules des projets de quelque envergure. Nos activités scientifiques dépendent en grande partie de crédits d'origine extérieure qui sont distribués selon des procédures variées. Ces ressources, qui en fin de compte proviennent presque toujours de l'Etat, arrivent aux chercheurs par des voies diverses : le F.N.R.S. et ses Fonds associés (F.R.F.C., F.R.S.M., I.I.S.N.), l'I.R.S.I.A., les actions concertées d'initiative ministérielle ou d'initiative des chercheurs et les programmes dits nationaux.

de le dire, le Ministre n'est pas toujours seul responsable. Pourvoir une charge d'enseignement prend souvent un temps anormalement long, avec comme conséquence la durée excessive de certaines suppléances.

Une contrainte cependant pèse sur les universités qui ne peuvent déterminer librement la structure de leurs cadres académique et scientifique. Celle-ci est strictement définie par la loi qui utilise comme seul critère l'importance et la composition de la population estudiantine. Toutes les institutions belges sont logées à la même enseigne et, du fait de la législation, sont dans l'incapacité de retenir dans leurs cadres des éléments de haute valeur.

Autre question encore pour circonscrire l'autonomie : qui désigne les organes dirigeants de l'université et fixe les règles de leur fonctionnement ? Une différence notable existe entre les institutions libres et celles de l'Etat. Si les unes ont toute liberté en la matière, les autres sont liées par la loi qui détermine la composition du Conseil d'Administration, le mode de désignation de ses membres et les limites étroites de son pouvoir. Il n'y a guère moyen non plus de modeler les structures internes des universités d'Etat, leur composition et leur fonctionnement étant également réglementés.

Pour terminer, un mot sur les conditions de recrutement des étudiants. Dans notre pays, les études universitaires sont accessibles à tous les porteurs du certificat d'aptitude délivré au terme du cycle secondaire, certificat dont la signification réelle est douteuse. Actuellement, la possibilité d'adapter le nombre des étudiants aux possibilités d'accueil de l'institution est nulle pour les universités de l'Etat.

De la liberté des universités au point de vue financier, je ne dirai rien : nous avons trop souvent hélas dû évoquer cette question. Les plans d'assainissement que nous avons conçus ne pourront être exécutés intégralement que si toutes les parties respectent les bases sur lesquelles ces plans, adoptés par l'Etat, ont été établis.

Ce très rapide tour d'horizon révèle une liberté toute relative des institutions universitaires. Un récent rapport d'experts internationaux chargés d'évaluer l'enseignement belge en matière de management a attiré l'attention sur la nécessité de donner aux universités la possibilité de se gérer elles-mêmes correctement. Malgré ce que d'aucuns

démique est le droit d'assumer totalement leurs responsabilités professionnelles de la façon qu'ils jugent la plus adéquate. Après tout, pour déterminer le contenu d'un cours et la façon de le dispenser, l'enseignant, spécialiste en la matière, me paraît généralement plus compétent qu'un fonctionnaire, un membre de conseil d'administration, voire même un collègue dont les centres d'intérêt sont éloignés du sien.

Y a-t-il parmi les universitaires plus de fantaisistes et de négligents que dans d'autres professions ? Je ne le crois pas, mais où qu'ils se trouvent, ils sont inexcusables.

L'histoire fait mention de mesures destinées à empêcher les abus de ceux qui, de leur propre chef, décrétaient des vacances supplémentaires ou quittaient l'université pour des périodes trop prolongées. A l'époque médiévale, les professeurs qui quittaient la ville de Bologne devaient laisser une caution : s'ils ne respectaient pas leurs horaires, ils étaient mis à l'amende. Il y avait aussi ceux qui débitaient leurs cours tellement vite que les étudiants consciencieux étaient dans l'impossibilité de recueillir des notes complètes. Contre les réactions violentes de ces étudiants mécontents, l'Université de Paris dut prendre des mesures pour les empêcher de siffler, de huer et de jeter des pierres.

La charge de professeur d'université n'est pas non plus la sinécure qui, dans l'esprit de certains, lui permet de ne travailler que 150 heures par an. Cette affirmation est répétée complaisamment à chaque nouvelle attaque contre le statut des enseignants universitaires et leurs prétendus privilèges. La presse a récemment fait état de mesures qui devraient enfin imposer aux professeurs d'université des prestations décentes comme à tout travailleur normal. Il est fait allusion à l'obligation de donner les cours, d'organiser les exercices pratiques, de surveiller la rédaction des mémoires de fin d'études, de faire passer les examens, de participer aux jurys et de faire de la recherche.

Mes collègues le constateront, leur surcroît de travail ne sera pas lourd, parce que c'est ce que tous nous faisons normalement depuis toujours, sans parler des multiples tâches liées à notre charge. Une méconnaissance totale de la vie universitaire est à la base de ces allégations.

Reconnaissons que l'appellation "liberté académique" est malheureuse. Elle ne peut, en effet, être réservée au seul corps académique, mais est un droit pour tous, enseignants et chercheurs universitaires.

Une fois son projet accepté, le chercheur doit se sentir libre de le mener comme il l'entend et d'exprimer ses conclusions si, en conscience, il les estime fondées. S'il devait travailler selon une ligne qui lui aurait été fixée et suggérée, même de façon très indirecte, il n'aurait plus rien d'un chercheur universitaire. Cette réflexion semble être une vérité première, mais nous savons combien on est vite loin des évidences.

J'ai déjà dit quel devait être le rôle de l'université dans la définition des grandes options de la recherche future. Mais celles-ci ne peuvent pas être exclusives. Il est à craindre que, sous prétexte d'éviter un "saupoudrage" des moyens, on n'écarte nombre de domaines du savoir dont les "planificateurs" ont été incapables de percevoir l'intérêt et l'avenir.

Il existe un risque réel de voir investir des fonds publics dans des activités jugées prioritaires en fonction de ce qu'on connaît déjà, c'est-à-dire en fonction d'un passé et de négliger la découverte de celles qui ont un avenir.

Dans un exposé récent à la Conférence des Recteurs Européens, Geoffrey WARNOCK, vice-chancelier de l'Université d'Oxford fait justement remarquer : "Une politique interventionniste de l'Etat - et c'est dans la nature des choses - ne peut pas délibérément promouvoir ce qui devrait avoir une importance cruciale, alors que cette importance n'est **pas encore** établie : l'autorité publique ne peut simplement pas l'identifier; les interventions extérieures, si bien intentionnées soient-elles, ont donc tendance à étouffer l'innovation."

Il n'entre pas le moins du monde dans mes intentions de contester l'intervention des pouvoirs publics dans la définition de certaines orientations de recherche. Dans la crise actuelle, ce serait aussi stupide que vain. Ce que je veux dire, c'est que dans la définition d'une politique scientifique, l'université a sa place et elle est importante. Elle ne pourrait accepter d'être détournée de certaines de ses missions, notamment en matière de recherche fondamentale, par des pressions extérieures et ce, à l'occasion de ses difficultés financières.

G. WARNOCK a bien cerné la question lorsqu'il écrit : "... le besoin toujours croissant de notre société moderne en compétences et en spécialisations technologiques

moyens qui leur permettraient de mener une véritable politique en matière de recherche fondamentale. Comme celle-ci couvre à la fois des domaines de caractère cognitif ou culturel et des domaines orientés vers la connaissance des propriétés et des processus naturels, il appartiendrait à l'université d'utiliser ces moyens avec discernement et de trouver un équilibre dans ses choix. S'il en était ainsi, elle devrait tenir compte uniquement de la valeur scientifique des chercheurs, leur garantir une pleine liberté dans leur approche des problèmes et leur assurer une certaine continuité dans leurs travaux.

L'autonomie de l'institution n'aurait pas de sens si elle laissait s'y développer un dirigisme dont peuvent être responsables soit des structures, par exemple des facultés soit des départements, ou des groupes de pression mus par des intérêts divers.

Le maintien de la liberté au sein de l'institution est un aspect fondamental de vie universitaire. Les difficultés que nous connaissons sans doute encore risquent de mettre cette liberté en péril. Souvenons-nous alors avec BOSSUET que "Le bon usage de la liberté, quand il se tourne en habitude, s'appelle vertu, et le mauvais usage de la liberté, quand il tourne en habitude, s'appelle vice".

L'ETAT ACTUEL DE NOS PROJETS

H. SCHLITZ
Administrateur.

Nos projets sont nombreux et très divers. Il n'y a pourtant pas bien longtemps que nous sommes en situation de pouvoir en entreprendre. C'est la loi dite "Harmel" qui a doté les Universités de l'Etat d'une autonomie de gestion d'ailleurs largement incomplète. Vue sous cet angle, l'Université de Liège n'existe que depuis 30 ans à peine. Elle a dû commencer par s'organiser pour accomplir des besognes auxquelles rien ne l'avait préparée mais qui sont indispensables à la vie quotidienne. C'est très progressivement que nous avons dépassé les devoirs journaliers pour accéder à une authentique gestion, mais nous sommes encore loin de la plénitude des grandes universités libres, anciennes et aguerries.

Très vite cependant, notre Université a voulu maîtriser son destin en entreprenant de se transformer, de se modeler à l'image de ce qu'elle veut être. Cette entreprise essentielle est comparable, je pense, au processus de maturation des organismes vivants. C'est très lent, c'est profond et ce n'est pas pleinement conscient. Avons-nous tous le sentiment que l'Université se transforme, s'adapte et s'assume malgré les difficultés et la crise ?

Monsieur le Recteur va nous entretenir d'autonomie des Universités et de libertés des individus, références éternelles par rapport auxquelles nous devons exactement nous situer.

Pour ma part, prenant le recul nécessaire pour apprécier le mouvement, je vais tenter de faire le point des deux grands projets dans lesquels nous sommes engagés :

1. L'assainissement en 7 ans de notre budget d'Etat;
2. L'achèvement de l'Université au Sart Tilman.

1. L'assainissement en sept ans de notre budget de l'Etat.

Le plan budgétaire 83-89 dit "d'assainissement" nous est imposé par le Gouvernement. Certes, nous avons eu la possibilité d'exprimer des suggestions, mais vu le rapport de force des parties en présence, nul ne peut soutenir qu'il s'agit d'un accord. Pourtant, mon propos n'est pas de justifier des objections, ni de chercher l'esquive. Notre conseil d'administration s'est engagé à mettre ce plan en oeuvre, donc à tenter d'atteindre les objectifs fixés. Loin de vouloir alimenter les oppositions, je cherche à faire apprécier l'ampleur du problème pour que chacun réalise l'importance de l'effort à consentir. Celui-ci est évidemment proportionnel à la performance exigée.

Les pronostics des augures sont encore plus mauvais que pour 1983. J'avoue qu'aujourd'hui, alors qu'il ne reste que trois mois, je ne suis toujours pas certain d'y arriver. Cela dépend de multiples facteurs sur lesquels il serait hors de propos de m'étendre ici, mais j'affirme clairement que nous serons en tout cas dans la cible, pas au centre peut-être, mais tout près. Les calculs les plus pessimistes conduisent à un résultat meilleur que celui de l'an dernier. Nous sommes en route dans la direction voulue.

Très schématiquement, l'idée du plan est de compenser la perte en sept ans des 4 milliards de ressources en deux opérations.

La première consiste à faire payer par d'autres des dépenses jusqu'ici supportées par l'allocation de l'Etat. En sept ans, ce transfert doit atteindre 1,3 milliard par des opérations progressives menées simultanément dans des champs différents mais qui procèdent d'un même principe incontesté : faire supporter par chaque activité les dépenses qu'elle occasionne.

Un premier poste important - 800 millions en sept ans - représente le coût des rémunérations d'agents de l'Etat qui travaillent à l'hôpital ou à la cité estudiantine. Le principe en a été imposé par la loi de 1971. L'application en était rendue difficile en raison du statut des agents. Le Gouvernement a créé une notion nouvelle dite de "mise en subsistance" qui est dès à présent appliquée. Pour réussir, il faut évidemment adapter financièrement la gestion de la cité universitaire et celle des policliniques à ces charges nouvelles. La cité a été réorganisée - non sans douleurs - mais l'opération est déjà pratiquement gagnée.

La partie est évidemment plus importante pour les policliniques. Les mesures sont prises et la volonté existe de réussir.

Le second poste - 500 millions en sept ans - est plus difficile à récupérer. L'intention n'est pas encore exactement comprise par ceux qui sont concernés, c'est-à-dire par les services à prestations rémunérées par des organismes extérieurs. Ils craignent confusément une taxation aveugle alors qu'ils viennent de perdre la possibilité de motiver leurs agents par l'octroi de compléments de salaires désormais interdits.

Au contraire pourtant, l'Université voudrait développer les collaborations avec les organismes extérieurs tant publics que privés. Elle y est conduite par de multiples raisons

tionnelles et que nous aurons perdu plus d'un tiers de l'effectif de 1971, en restant à 800 encadrants et 1000 PATO, pour un nombre d'étudiants qui s'est stabilisé aux environs de 10.000 mais pour une charge de travail qui s'est nettement alourdie.

Or, nos difficultés financières nous forcent dans le même moment à mesurer chichement nos dépenses d'équipement et de modernisation des méthodes.

La seule voie possible conduit à la mise en commun des moyens, les meilleurs outils étant confiés aux plus qualifiés.

Cette démarche n'est pas la plus facile. Pourtant, à l'Université de Liège l'ambiance y était propice puisque, il y a neuf ans déjà, le Recteur WELSCH demandait une autonomie d'organisation interne, la "départementalisation".

Depuis lors, d'autres universités de statut privé ont pu mettre en oeuvre des formules analogues.

Malgré notre carcan administratif, nous cherchons à rénover et à adapter notre organisation du travail. Ne remplacer que deux professeurs sur trois qui partent crée des situations difficiles. Limiter les nominations de 1er assistant à un nombre trop faible tarit le renouvellement du corps scientifique et professoral. Ne remplacer aucun départ dans le PATO engendre le désordre et l'inefficacité. Si la réduction des effectifs donne l'assurance d'une réduction des dépenses, elle risque par contre de dévoyer l'Université de sa mission.

Il reste enfin à réduire de 400 millions en sept ans les dépenses de fonctionnement hors personnel. En 1982, ce poste budgétaire était de 635 millions. Relativement, la réduction à opérer est donc très importante. Or, l'intendance générale a déjà été durement réduite depuis 1971. Nous connaissons depuis longtemps déjà les coupures de chauffage et les restrictions de toutes natures.

Pour atteindre l'objectif, il faut arriver à supprimer des centres d'activités. Pour éliminer les duplications de frais généraux et mieux utiliser son infrastructure jusqu'ici surdimensionnée, il faut achever le Sart Tilman et fermer le plus vite possible nos petites implantations dispersées.

Mais avant d'aborder ce deuxième thème de mon exposé, permettez-moi de réaffirmer la volonté qui est nôtre de réussir le plan de sept ans. L'expérience des années passées me fait craindre qu'en cours de route, l'Etat ne nous impose des charges nouvelles ou réduise nos ressources. Notre

phase de construction de l'Institut Montefiore qui permettra de faire monter, avant la rentrée académique de 1986, les deux derniers services encore installés rue Saint-Gilles; outre les avantages que cette opération présente pour l'Université les locaux libérés sont attendus avec impatience par l'Institut supérieur d'Architecture de la Ville de Liège.

Par ailleurs, le groupe des amphithéâtres de la Faculté de Médecine au Sart Tilman sera utilisable en 1986. Nous en attendons de considérables améliorations des conditions de travail et d'enseignement.

A ces réalisations d'intérêt strictement universitaire, viennent s'ajouter des bâtiments dont la fonction est autre mais qui ont choisi la symbiose avec nous. Dans les derniers mois, nous avons mis en service la station expérimentale de la Faculté de Médecine vétérinaire. Dès cet automne, des activités jusqu'ici dispersées, vont s'y regrouper. Nous espérons un développement proportionné aux espoirs placés dans ce secteur d'activités économiques. Dans quelques semaines, nous inaugurerons avec la Région wallonne et l'Agence spatiale européenne, le bâtiment construit dans le parc industriel de recherches universitaires pour l'étalonnage sous vide de satellites placés en ambiance spatiale et l'opto-électronique. L'important équipement lourd qui va quitter Cointe à cette occasion nous permet désormais d'entreprendre un programme réaliste du transfert de l'Institut d'Astrophysique au Sart Tilman, en répondant à la fois à la vocation particulière de cet Institut et à ses affinités avec certains services de physique.

Avant la fin de l'année, le Centre national de production et d'étude de substances d'origine microbienne (C.N.P.E.M.) aura quitté le bâtiment du 32, boulevard de la Constitution qui pourra être remis à son propriétaire, la Ville de Liège; il va s'installer dans l'usine-pilote construite par le Ministère des Travaux publics pour ce centre national. Il va enfin y trouver des conditions de travail fonctionnelles et un équipement adéquat, en complément de notre Institut de Botanique. Cette localisation proche de la Faculté de Médecine vétérinaire et de la Faculté de Médecine va permettre de nouer des collaborations accrues avec des services de notre Université, tant pour la recherche que pour les prestations extérieures dans le domaine des biotechnologies.

Dans une tout autre perspective, le Centre sportif du Blanc Gravier sera ouvert en juillet 1985. Voisin de notre Institut

Nous avons commencé par y prélever un ensemble fonctionnel de 609 lits dont le parachèvement et l'équipement vont être adjugés comme je viens de l'annoncer. C'est à partir de cette donnée que nous avons étudié la meilleure réutilisation possible de l'excédent de surfaces.

Or, le Gouvernement nous a demandé, il y a quelques mois, une proposition de plan de financement de l'achèvement du transfert de l'Université au Sart Tilman. Notre proposition a été arrêtée par le conseil d'administration le 23 mai 1984. Nous espérons une réponse gouvernementale rapide car les moyens budgétaires sont actuellement inexistantes et les problèmes réels dès le 1er janvier prochain. Notre proposition comprend :

1. l'adaptation de la partie du bâtiment libérée par la réduction de capacité de l'hôpital aux besoins de tous les services de la Faculté de Médecine, en ce compris la pharmacie, et de certains services connexes de la Faculté de Médecine vétérinaire et de la Faculté des Sciences;
2. l'achèvement du programme de base de la Faculté de Médecine vétérinaire qui pourrait ainsi quitter Cureghem en 1987;
3. la construction, autour de la place centrale qui vient d'être achevée, des bâtiments nécessaires au rectorat et à l'administration, aux services de la Philosophie et Lettres et aux services généraux des bibliothèques;
4. enfin, le transfert définitif des services de la Faculté des Sciences appliquées dans la zone dont l'infrastructure principale est déjà en place, alors que le Val-Benoît est menacé. Dans l'immédiat, nous sommes expropriés avenue des Tilleuls pour la jonction autoroutière E5-E9. A moyen terme, il en ira de même rue Stévert et le long du chemin de fer pour les projets S.N.C.B.

Le financement de ce plan est évalué à 6,8 milliards. Combien d'efforts et de temps devons-nous consacrer pour l'obtenir et le mettre en oeuvre ? Le Recteur DUBUISSON - il y a maintenant plus d'un quart de siècle - imaginait l'Université de l'an 2000. Prémonition troublante.

Bien sûr, l'oeuvre est largement entamée, voire irréversible, mais tant de choses manquent encore à l'intérieur, comme à l'extérieur.

tâche et à la singularité de son objet, c'est avec regret que je vois approcher l'échéance, au 31 décembre, du contrat qui nous liait à Claude STREBELLE pour l'urbanisation de la nouvelle université. C'est à son talent que nous devons l'harmonie qui se dégage d'un ensemble pourtant constitué d'éléments bien disparates. La faculté de créer est un don rare. Il y joint cette perception plus exceptionnelle encore des conséquences dynamiques de la construction sur le milieu où elle surgit. Aucune pierre, aucun arbre, aucun homme ne lui a jamais caché le Sart Tilman.

Malgré la peine, nous saurons faire face. Au total, le Sart Tilman c'est lent, c'est dur, mais ça avance.

Mon exposé d'aujourd'hui est à l'image des réalités de notre époque. Certes, vous pouvez en retenir que nos problèmes financiers sont loin d'être réglés. C'est vrai. Vous pouvez penser que la Faculté de Médecine vétérinaire n'est toujours pas revenue* de Cureghem à Liège et que nous n'avons toujours pas notre hôpital. C'est vrai.

J'espère pourtant vous avoir convaincus qu'à Liège nous ne sommes ni passésistes, ni découragés, ni passifs.

Besogneux et obstinés, nous poursuivons l'oeuvre entreprise.

C'est à l'image de ce toujours mystérieux processus biologique de la métamorphose que dans la douleur et les déchirements, l'Université s'épanouira enfin dans la dimension que nous avons souhaitée pour elle depuis si longtemps.

*C'est en 1836 que l'Etat reprenait l'école privée de médecine vétérinaire, fondée peu de temps auparavant à Cureghem et qu'il supprimait l'école qui avait été créée l'année précédente par la Ville de Liège dans le couvent des Clarisses.

